

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE

DUODI 22 Messidor,

(Ere Vulgaire)

Dimanche 10 Juillet 1796.

Départ de la garnison de Plaisance pour se joindre à l'armée qui fait le siège de Mantoue. — Détails sur les mouvemens des troupes ottomanes qui étoient rassemblées dans les environs d'Andrinople. — Bruit général de la prise de Fribourg et du fort de Manheim. — Renforts considérables arrivés à l'armée du général Kleber. Insurrection parmi les ouvriers du port de Brast. — Assurance donnée par le général de brigade Mermot, que la guerre de la Vendée et des chouans est entièrement terminée.

A V I S.

Le prix de la Souscription est actuellement de 9 livres pour trois mois, 16 livres pour six mois, et 30 livres pour un an. Les Souscripteurs qui n'envoieront point les sommes fixées ci-dessus ne seront servis qu'au prorata de la valeur qu'ils auront adressée.

I T A L I E.

De Plaisance, le 15 juin.

La garnison de cette ville, forte de 4000 hommes, est partie le 8 du courant pour le siège de Mantoue. Sept mille hommes venant de Tortone avec un grand nombre de canons de gros calibre, doivent passer par notre ville pour se rendre à la même destination. Ces dispositions indiquent que les attaques seront poussées avec la plus grande vigueur.

On avance qu'un complet formé dans la place pour la livrer aux Français, a été découvert. Cette nouvelle paraît trop vague pour y ajouter la moindre croyance.

La république de Venise, voulant se mettre en garde contre les puissances belligérantes, s'est déterminée à s'armer. Il doit être rassemblé 70,000 hommes de troupes des provinces de Terre-Ferme, des isles du Levant, de l'istrie & de la Dalmatie, qui y arrivent continuellement. Des chaloupes canonnières, des barques armées sont lancées à l'eau pour maintenir la tranquillité & la sûreté de Venise par mer.

E S C L A V O N I E.

Extrait d'une lettre de Simmirch, du 6 juin.

Les camps formés par les Turcs depuis quelques mois,

dans les environs d'Andrinople, contenoient environ 300 mille hommes de toutes armes avec une artillerie formidable, exercée à l'européenne. Depuis trois semaines, la plus grande partie de ces troupes s'est mise en mouvement; environ 150 mille hommes ont déjà passé le Danube en se portant sur Yessi & sur Bender; 50 mille ont pris la route de Banialuca, de Boma-Seraï & de Mostar, & l'avant-garde est arrivée à Nicopolis; en outre un cordon d'autres troupes ottomanes s'étend depuis Belgrade jusqu'à Ismail.

Ces armemens extraordinaires ont fait supposer, d'après quelques apparences, que la Porte avoit été informée qu'il se tramait une conspiration contre le grand seigneur, & que plusieurs parties des provinces d'Europe devoient favoriser l'insurrection. On donne pour motif à ce plan de trouble la protection que le sultan accorde aux étrangers, le peu de respect qu'il a pour l'Alcoran, l'incapacité de ses ministres, & les écrits excitant à la révolte, qui ont été plusieurs fois affichés dans les mosquées de Constantinople.

La lettre qui nous donne ces détails ajoute qu'il n'y aura point de rupture entre la Porte & la Russie, & encore moins avec la maison d'Autriche. Voilà peut-être le bout d'oreille de l'auteur de cette lettre écrite dans l'Esclavonie, l'une des provinces de la domination autrichienne.

(Extrait de l'Impartial Européen).

S O U A B E.

De Rinchen, le 27 juin.

Soixante-dix mille républicains sont maintenant le côté du Rhin. Une canonnade terrible a commencé hier à la pointe du jour, s'est prolongée bien avant dans la nuit & a recommencé plus vivement encore ce matin. En ce moment le cri est général que les Français se sont rendus maîtres, après une action terrible, de Fribourg & d'Offenbourg, ainsi que du fort de Manheim. Trois fois les troupes sont

montées à Passaut & trois fois elles ont été repoussées, mais à la quatrième fois, animées par tant de résistance, elles se sont élancées avec une telle intrépidité, que rien n'a pu leur résister, & tout a été massacré.

On écrit de Saint-Gall, en date du 26, qu'une colonne de l'armée de Kellerman a passé par le territoire des Grisons & s'est portée sur la ville de Bergentz, dont elle s'est emparée après avoir éprouvé quelque résistance.

A L L E M A G N E.

Extrait d'une lettre de Dusseldorff, le 28 juin.

Tous les yeux sont fixés en ce moment sur les mouvemens rapides des armées françaises; déjà la division du général Kleber a passé le Rhin, & a été suivie de plusieurs autres. Toutes ces dispositions indiquent le développement d'un plan aussi vaste que hardi, & dont les suites doivent influer d'une manière décisive sur le sort politique des pays conquis.

Il ne reste dans toutes les villes de la rive gauche que les troupes absolument nécessaires pour la sûreté publique; celles qui occupent les retranchemens en avant de notre ville, doivent aujourd'hui se mettre en marche pour l'armée.

On continue à raser les jardins & bâtimens nuisibles à la défense de cette place. Avant-hier, à neuf heures du soir, on a fait sauter par le moyen d'une mine, la maison de la grande promenade du jardin de la cour; elle s'éroula en un instant avec fracas.

Le général Kleber, avant son départ, prit les mesures les plus sages pour prévenir les excès auxquels plusieurs volontaires s'étoient portés pendant leur séjour ici. À cet effet, il fit publier une proclamation sévère pour le maintien de l'ordre & de la discipline.

H O L L A N D E.

De la Haye, le 21 juin.

Plusieurs vaisseaux armés ont mis hier à la voile pour une expédition secrète.

Les dernières lettres d'Elseur annoncent que six frégates françaises croisent dans la mer du Nord.

Dans la séance de la convention, du 15, il a été fait lecture d'une missive du conseil provisoire de la Zélande, qui se plaint de la conduite arbitraire du commandant français à Middelbourg, & l'accuse d'avoir enfreint le droit de propriété en s'emparant, de son autorité privée, d'une maison où il s'est établi. — Renvoyé au comité d'union, qui est chargé de faire parvenir son avis à l'assemblée.

Après une conférence de quelques membres de la commission des affaires étrangères avec le citoyen Noel, ministre de France, les représentans Lestevenon & Pasteur, membres de la convention, sont partis pour Paris. Comme le citoyen Lestevenon étoit de la commission des affaires étrangères, la convention a élu, pour le remplacer durant son absence, le représentant Hartogh.

Des lettres de Surinam, des 8 & 9 avril, annoncent l'arrivée de 30 vaisseaux sur les côtes de cette colonie. On présume que c'est l'escadre hollandaise avec les bâtimens anglais qu'elle a capturés. Les mêmes lettres ajoutent qu'à la vue d'un aussi grand nombre de navires, tous les habitans de Surinam avoient couru aux armes dans le dessein de se défendre vigoureusement contre les anglais dont ils se croyoient à la veille d'essayer une attaque.

B E L G I Q U E.

De Bruxelles, le 18 messidor.

L'armée française, commandée par le général Kleber, s'avance rapidement sur la rive droite du Rhin, sans rencontrer dans sa marche de grandes difficultés. Cette armée vient encore d'être renforcée de la division du général Bonnard, ainsi que de plusieurs régimens de cavalerie & de toute l'infanterie partie nouvellement des départemens réunis.

Voici le détail des opérations qui ont eu lieu jusqu'à ce moment sur la rive droite du Rhin.

Après le passage de la Sieg, les dragons & les hussards français en sont venus aux mains avec quelques détachemens de hussards & de hulans autrichiens: dans ces diverses occasions, il y a eu de part & d'autre quelques tués, blessés ou prisonniers. Sans arrêter un seul instant sa marche, le général Kleber a fait marcher en avant les troupes françaises, & le quartier-général de l'armée fut établi à Siegbourg. L'avant-garde des troupes républicaines rencontra l'ennemi à une lieue de Hominghen; là, il s'engagea une affaire des plus vives; & au départ des dernières nouvelles on en ignoroit encore l'issue, la canonnade & le feu de mousqueterie continuant toujours avec vivacité, ce qui faisoit croire que les Autrichiens opposoient une vigoureuse résistance. Cependant, pour assurer davantage la nouvelle diversion faite sur la rive droite, le pont de bateaux fut rétabli aussi tôt à Bonn; & depuis ce moment on ne cessa d'y faire passer continuellement une grande quantité de troupes, d'artillerie & de munitions de guerre de toute espèce, que l'on envoie au corps d'armée du général Kleber. Enfin, tout annonce de nouvelles opérations poussées avec hardiesse & célérité, & l'on ne désespère pas, tandis que le général Moreau pénètre dans la Souabe, de porter les armes victorieuses de la république jusqu'aux bords du Mein. D'un autre côté, l'on apprend que le général Jourdan n'attend que l'occasion favorable pour passer le Rhin à Neuwied avec 20 mille hommes qui doivent se réunir à l'armée de Kleber.

F R A N C E.

De Paris, le 21 messidor.

Drouet est donc mis en jugement par la résolution du conseil des anciens, prise hier à une majorité de 83 voix. Cette grande majorité est d'autant plus remarquable, qu'on ne peut pas dire qu'elle soit due aux efforts des orateurs: tous ceux qui ont été entendus dans la discussion ont parlé en faveur de Drouet, & pas un n'a élevé la voix contre lui.

Sans doute on devoit être tenté de réfuter des sophismes & d'accroître par la force du raisonnement l'effet qu'avoit produit la lecture des pièces; mais ce sentiment, à la fois humain & religieux, qui a empêché d'ajouter des paroles sévères à des fonctions rigoureuses, & qui a fait craindre de jeter dans l'esprit des jurés qui vont se réunir des préventions défavorables à l'accusé, honore bien plus le conseil des anciens que ne l'auroient fait les discours les plus éloquens. Chaque jour, chaque discussion importante ajoute à la considération & à l'estime que cette assemblée a obtenues dans toute la France. Si la constitution de 95 échappe à tant d'attaques publiques & secrètes de tous ceux qui ont intérêt à ce qu'il n'y ait aucune

constituit
de la lib
circensp
des ancie

On att
bay de
s'appelle
de la ma

On ap
ordres d
à Saint-L
avec des
composée
gates.

Il y a
parmi les
paie en r
ciers civi
volte, à
pas voul
vement o
repris av

Enfin
Vendée
tattice,
de brigad
en donne
munitions
arsenaux.

Les cor
objets de
note des
recueillis
tableaux
Madona
Martyre
cision, d
le S. Séb

Les ob
un grand
& ceux de
nationale.

Les ma
Un mén
L'Herb

Trois o
correction
La cell
Spallaazar

La plus
Les comm
la même
soit déci
sûre pou

Le Cen
l'honorabl

constitution, nous osons dire que les amis de l'ordre & de la liberté le devront à la sagesse également ferme & circonspecte qui a dirigé jusqu'ici la conduite du conseil des anciens.

On attend un de ces jours à Paris un ambassadeur du bey de Tunis, qui a passé à Lyon le 9 de ce mois. Il s'appelle Mohammed Gogga ; il est commandant général de la marine tunisienne.

On apprend que la division partie de Brest, sous les ordres du capitaine Thevenard, est heureusement arrivée à Saint-Domingue ; elle portoit des agens du directoire, avec des armes pour plus dix mille hommes ; elle étoit composée de trois vaisseaux rasés & de plusieurs frégates.

Il y a eu à Brest, le 7 de ce mois, un soulèvement parmi les ouvriers du port, lorsqu'on leur a offert leur paie en mandats ; mais la sagesse & la fermeté des officiers civils & militaires a heureusement apaisé cette révolte, à laquelle un grand nombre d'ouvriers fidèles n'ont pas voulu prendre part. Les principaux chefs de ce mouvement ont été arrêtés, & dès le 9 les travaux ont été repris avec autant d'activité que de tranquillité.

Enfin il est permis d'espérer que cette guerre de la Vendée & des chouans, si longue, si cruelle, si dévastatrice, est entièrement terminée. Une lettre du général de brigade Mermet, en date de Josselin, le 12 messidor, en donne l'assurance positive, & ajoute que *les armes et munitions des fiers Bretons du Morbihan sont dans nos arsenaux.*

Les commissaires du gouvernement à la recherche des objets de sciences & arts ont adressé au directoire la note des différens objets de sciences & d'arts qu'ils ont recueillis, & qui sont déjà en route pour la France. Les tableaux qu'on envoie sont : la *Vierge de S. Jerome* ; la *Madona della Scodalla* ; la *Ste. Cecile*, par Raphaël ; le *Martyre de Ste. Agnès*, par le Dominiquin ; la *Circoussion*, du Guerchin ; le *Couronnement*, par le Titien ; le *S. Sébastien*, du Procaccini.

Les objets les plus importans pour les sciences sont : un grand nombre de livres d'édition antérieure à 1476, & ceux dont les titres avoient été donnés par la bibliothèque nationale.

Les manuscrits de Léonard de Vinci.

Un manuscrit sur Papyrus.

L'Herbier, de Haller, en 60 volumes.

Trois ouvrages du même savant, avec des additions & corrections de sa main.

La collection des substances volcaniques recueillies par Spallanzani.

La plus grande partie de ces objets est déjà à Tortone. Les commissaires écrivent qu'ils font partir le reste pour la même ville, où tout restera en dépôt jusqu'à ce qu'il soit décidé quelle sera la voie la plus facile & la plus sûre pour le faire parvenir en France.

Le Censeur des Journaux, qui depuis long-tems suit l'honorable tâche de faire entendre les réclamations de

toutes les victimes des ordres arbitraires, rapporte aujourd'hui une lettre de Marchena à son ami B., représentant du peuple ; elle est du 10 messidor. Il lui apprend qu'il est encore en France ; qu'il a pris le parti de venir chercher dans ce pays ou les fers ou la mort, plutôt que d'essayer les vexations auxquelles il est en butte dans les différens pays où il porte ses pas. Tout récemment encore, le conseil secret de Berne a donné un ordre pour son expulsion du canton.

Arrêtons un moment notre pensée sur cet étranger malheureux, condamné à n'avoir point de patrie & qui mérite d'en trouver une par-tout où existe l'amour des loix & l'enthousiasme de la liberté : cet enthousiasme l'a conduit en France. Il s'est lié avec les hommes qui avoient médité la république, même sous le gouvernement constitutionnel : il ne les a connus qu'à l'époque la plus intéressante de leur histoire, celle de leurs malheurs : il a voulu partager leur sort ; il s'est dévoué pour eux avec un courage dont nous trouvons bien peu d'exemples parmi nos concitoyens.

A l'époque où Brissot fut arrêté à Moulins, voyageant avec un faux passe-port, il conçut le projet de l'allor délivrer : il partit de Paris, sans moyens & sans ressources ; parlant avec beaucoup de difficulté la langue française ; il sut pourtant échauffer le zèle de quelques citoyens ; mais la terreur étoit trop générale ; son entreprise échoua. Il suivit avec constance les débris de ce parti qui avoit vainement tenté une insurrection dans le Calvados & dans quelques villes du Midi. Il fut arrêté à Bordeaux. Riouffe, qui fut arrêté avec lui, a consacré quelques pages éloquentes de ses *Mémoires d'un Détenu*, à nous dépeindre le caractère de ce jeune enthousiaste ; il languit 16 mois dans les cachots sous Robespierre.

Depuis le 9 thermidor, il s'est joint aux écrivains qui faisoient entendre le langage de l'humanité ; il est du petit nombre des étrangers qui ayent écrit dans notre langue avec correction & avec élégance ; on distingue sur-tout dans ses écrits une brochure où il plaide avec éloquence & avec sentiment la cause des fugitifs qui, depuis le 2 septembre, se sont soustraits à leurs assassins.

Lors des troubles qui éclatèrent dans les assemblées primaires, au sujet du renouvellement des deux tiers, il suivit, il défendit l'avis que lui dictoit sa conscience & son amour inquiet de la liberté ; il fut arrêté après le 13 vendémiaire ; il trouva des ennemis qui se souvenoient avec quel courage il s'étoit déclaré contre l'horrible montagne ; il échappa pourtant aux jugemens des commissions militaires, mais pour essuyer une persécution plus cruelle, plus envenimée. On l'associa au général Miranda, espagnol comme lui, homme distingué par son patriotisme, son caractère & ses talens. Un ordre arbitraire, surpris au directoire, les condamna à la déportation, peine que le gouvernement ne pouvoit pas être autorisé à infliger, sur-tout à l'égard de Miranda, reconnu citoyen français. Marchena fut arrêté. Les détails de sa déportation sont d'une barbarie qui appartient aux tems les plus affreux de notre histoire ; il fut lié à la queue d'un cheval & conduit ainsi jusqu'à la frontière.

Je connois peu cet étranger ; j'honore son dévouement à ses amis ; je plains ses infortunes. Je rois en lui la victime d'un ordre arbitraire ; à la différence de tant d'étrangers qui ne se sont mêlés à notre révolution que pour l'entraîner dans le sang & l'anarchie ; il n'y a paru que pour la ramener à la justice & l'humanité. Cet homme

mérite d'avoir une patrie, & de trouver enfin dans ses amis ce seclé qu'il mit à les défendre. Je ne suis point le sien, mais je le suis de la justice & des loix.

L. C.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen PELET (de la Lozère).

Suite de la séance du 20 messidor.

Mercier obtient la parole & dit :

« Vous avez renvoyé à une commission l'examen d'un message, par lequel le directoire exécutif vous invitoit à examiner s'il ne conviendrait pas d'établir, dans les écoles centrales, des professeurs de langues vivantes. Je viens vous présenter le résultat du travail de cette commission.

On demande un professeur de langues vivantes, c'est-à-dire, de langues étrangères; mais pourquoi faire? Il n'y a plus qu'une seule langue; c'est celle des républicains français, (murmures); ils voyageront; ils parleront dans la langue républicaine, & ils seront entendus.

La république des lettres existoit avant la république française, & notre langue étoit déjà celle de toute l'Europe civilisée. La république française doit avoir son orgueil, c'est à-dire, le sentiment du courage & du génie de ses enfans. S'il ne faut qu'une langue, ce doit être la nôtre.

L'enseignement d'une langue n'est point une démonstration mathématique. Il faut apprendre mécaniquement les élémens, les mots, les règles qui ne sont que de convention; en sorte que cet enseignement ne peut appartenir qu'à des maîtres particuliers, & non à des professeurs publics.

Il seroit aussi difficile d'apprendre une langue vivante, d'après l'enseignement public, que d'apprendre la pyrotechnie en voyant un feu d'artifice.

La commission me charge de vous proposer l'ordre du jour sur le message du directoire.

Le conseil ordonne l'ajournement. — Le rapport de Mercier, ainsi que le message du directoire, seront imprimés.

Séance du 21 messidor.

Le conseil adopte une résolution sur la fabrication de la poudre.

Hardy demande au conseil de lui soumettre, sur un article de la constitution, quelques doutes que dans les circonstances il lui paroit important d'éclaircir.

Aux termes d'un article de la constitution, tout citoyen peut en appeler au tribunal de cassation; ce tribunal doit annuler les actes des juges qui ont excédé leurs pouvoirs & les dénoncer au pouvoir exécutif, s'il y a forfaiture.

Cet article est-il applicable à la haute-cour? la constitution n'en dit rien. Ceux pourtant qui la composent sont hommes; ils peuvent se tromper; ils peuvent pré-

varier. Leurs erreurs resteront-elles sans être redressées, leurs délits sans être punis? Un citoyen jugé par cette cour, & qui, par cela même, semble privilégié, sera-t-il spolié d'un droit dont jouissent tous les citoyens jugés par les citoyens ordinaires? Hardy demande le renvoi de cette question à une commission.

Dumolard pense que ce n'est pas ici la seule difficulté que le conseil aura à lever.

Il s'en présente une sur la connexité: un citoyen privilégié doit-il entraîner devant la haute-cour ses coaccusés judiciaires des tribunaux ordinaires?

Mais pour s'occuper de ces questions, Dumolard pense que le conseil doit attendre que la décision du conseil anciens sur l'affaire de Drouet lui soit officiellement connue.

Hardy réplique que sa proposition n'a rien de commun avec cette décision; que c'est une question importante en elle-même & qu'il faut bien trancher.

Le conseil ordonne le renvoi. — Il adopte ensuite, avec nombre d'amendemens, le tarif sur les droits d'exportations.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen PORTALIS.

Séance du 21 messidor.

Après avoir entendu le rapport de Jéhannot, le conseil approuve une résolution qui met une somme de 20 millions à la disposition du ministre des finances.

Legrand propose, au nom d'une commission, d'approuver la résolution qui fixe à 16 sous en mandats le prix de la livre de bled.

On objectera, dit-il, que le mandat de 100 francs est déjà réduit à 7 francs, & l'on demandera ce qu'il vaudra quand la résolution l'aura réduit de 100 francs à 12 liv. 10 sous: la réponse est simple; ce n'est pas la résolution qui déprécie le mandat; le despote le plus puissant ne peut faire prendre sa monnaie pour un autre titre que celui que lui donne l'opinion; & le trésor public ne peut plus recevoir pour sa valeur nominale une monnaie qui ne vaut réellement qu'un 14^e de ce qu'elle porte; car il ne pourroit satisfaire à ses dépenses.

Le parti que l'on a pris de fixer dès-à-présent le prix du bled est préférable à celui qu'indiquoit la loi du 8 messidor de le fixer tous les mois. Avant que toutes les mercuriales fussent parvenues au corps législatif; qu'on eût trouvé le terme moyen; que la résolution eût été proposée, discutée, arrêtée & approuvée, le délai pour l'acquiescement du premier semestre de la contribution foncière eût été passé, le trésor public qui auroit payé tous les jours sans rien recevoir, auroit été épuisé, & il auroit fallu suspendre le service.

Barbé-Marbois avoit la parole, lorsqu'on a demandé que cette discussion eût lieu en comité.

La demande étant appuyée par plus de cent membres, le conseil s'est formé comité général.

Une heure après, le conseil a déclaré sa séance publique & a approuvé la résolution.